

a J. C. le Ministre de l'Intérieur
Comte de l'Empire

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser par ce Courrier le Compte de
ma Gestion pendant le cours de l'année qui vient d'expirer.

Ji. V. E. veut bien se faire remettre sous les yeux ma lettre
du 20 Décembre en même temps qu'un aperçu des Dépenses qui érigna
l'École de Rome pendant l'année 1810. Et que lui a transmis
M^r. Dégérando, j'aurais peu de chose à ajouter ici: Ce jume
Bernierai à faire remarquer a V. E. que si après avoir fait
examiner mon Compte de 1809. Elle ne trouve, comme je le
crois, aucun article qui ne soit motivé par la nécessité, il
en résultera que 96000. francs n'ayant pas suffi en 1809.
Le nombre des Pensionnaires saugmentant de cinq, en 1810. un
supplément de four doit être indispensable.

Le Deficit de mon Compte de 1808. reconnu par M^r.
Orlet, étoit de 846. Piastres Et joint à celui de 1809. qui
est de 268. Ces deux Excédents de Dépense, cumulé, il y
a maintenant un vide de 1109. Piastres. *

J'aurois été dans un fort grand embarras, si j'en avois
pas eu la ressource momentanée de prendre sur la liste des
retenues pour faire face aux besoins ~~du moment~~ ^{actuels}, sans sur de
convaincre V. E., que n'ayant eu aucun autre moyen de pourvoir
~~à ces~~ ^{ces} dépenses journalières, Elle me donnoit bientôt celui de
combler ce vide et de me mettre au courant. Pour cela
je regarde comme nécessaire que V. E. mette à ma dispo-
sition en 1810. une somme de 120,000. francs avec cette somme
je ferai le service de l'École mais sans pouvoir encore me
permettre rien de ce qui pourroit tendre à augmenter les moyens
d'Etude. Avec V. E. peut voir, par exemple que j'en ai pas
employé 80. Piastres pour notre petite bibliothèque qui manque
de beaucoup des ouvrages classiques, si souvent nécessaires.

* Le deficit de 1109. ^{Piast.} en 2. années seroit moindre sans la perte que ^{un fait} j'ai éprouvé le
change. cette perte a été en 1808. de _____ 495.
Et en 1809. de _____ 255.
750

1866

M. Supplé V. C. J'étois bien convaincu que j'administrais
l'Établissement qui m'est confié avec l'ordre et l'économie
qui dirigent un bon de famille: j'en fais ma chose propre
et n'ai rien plus à cœur que de remplir rigoureusement le devoir
que m'impose le choix honorable de S. M. l'Empereur
à la suite duquel j'ai obtenu l'estime et l'approbation de
V. C.

J. S. & C.

P. S. Un Comptable ne pouvant porter avec lui tous les éclaircissements
même, j'espère V. C. s'en en demander sur les articles
qui pourroient en avoir besoin.

24. Jan. 1810